

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1359

présenté par

Mme Josso, Mme Lingemann, M. Mattei, M. Martineau et M. Frédéric Petit

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Justice »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
